

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du juin quatre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI

**Absents ayant donné pouvoir** :

|                     |                     |                            |
|---------------------|---------------------|----------------------------|
| M. Yann GUILLON     | donne procuration à | M. Lionel AUDION           |
| M. Bernard PAUGAM   | donne procuration à | Mme Marie-Paule GAILLOCHET |
| Mme Marylène JÉGO   | donne procuration à | M. Sébastien ARROUËT       |
| M. Dominique FOLLUT | donne procuration à | M. Thierry BOUTIN          |

**Absent excusé**

M. Morvan DUPONT,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Catherine LE TRIONNAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **31. Constitution et calendrier de la commission citoyenne**

---

### ***Monsieur GUERINEAU rapporte :***

La Municipalité a souhaité mettre en place des instances participatives qui puissent être sollicitées pour accompagner les élus dans l'évaluation et la mise en œuvre des différentes politiques publiques, mais aussi être force de proposition.

La Commission Citoyenne est l'outil généraliste de proposition et d'aide à la décision par l'intelligence collective. Les habitants membres sont saisis d'un sujet dont ils débattent pour formuler des avis. Après instruction par les services, les élus formalisent les choix qu'ils mettront en œuvre.

### **I. MODALITE DE CONSTITUTION**

#### **A. Le tirage au sort**

Le choix des habitants s'est fait exclusivement par tirage au sort.

Pour respecter les règles de gestion des données personnelles (RGPD), il a été fait le choix de s'appuyer uniquement sur les listes électorales. Un courrier a été diffusé à l'ensemble de la population pour permettre aux habitants d'exprimer leur droit d'opposition à ce tirage au sort ou de signifier leur intérêt à participer à ce tirage au sort s'ils n'étaient pas inscrits sur les listes électorales.

La population mère a ainsi été constituée. 42 panels ont été constitués selon 3 critères : quartier, sexe, âge. Le tirage au sort s'est fait sur chaque panel de façon aléatoire pour avoir 48 personnes, le taux de transformation en participation réelle sans relance téléphonique étant estimé entre 2 et 5%.

226 habitants tirés au sort ont finalement confirmé leur candidature pour les 40 à 50 places initiales. Le taux de transformation est de 11,5 %. Il est plus marqué chez les hommes que chez les femmes, pour les 35-54 ans, pour les quartiers au nord de la commune.

#### **B. La consolidation du vivier**

Pour permettre à chaque inscrit de participer, la Municipalité a souhaité garder l'ensemble des candidats sous forme de vivier.

Une enquête leur a été soumise en février 2021 pour mieux connaître leur profil sociologique et leurs intérêts, cerner les organisations possibles en s'adaptant aux contraintes sanitaires.

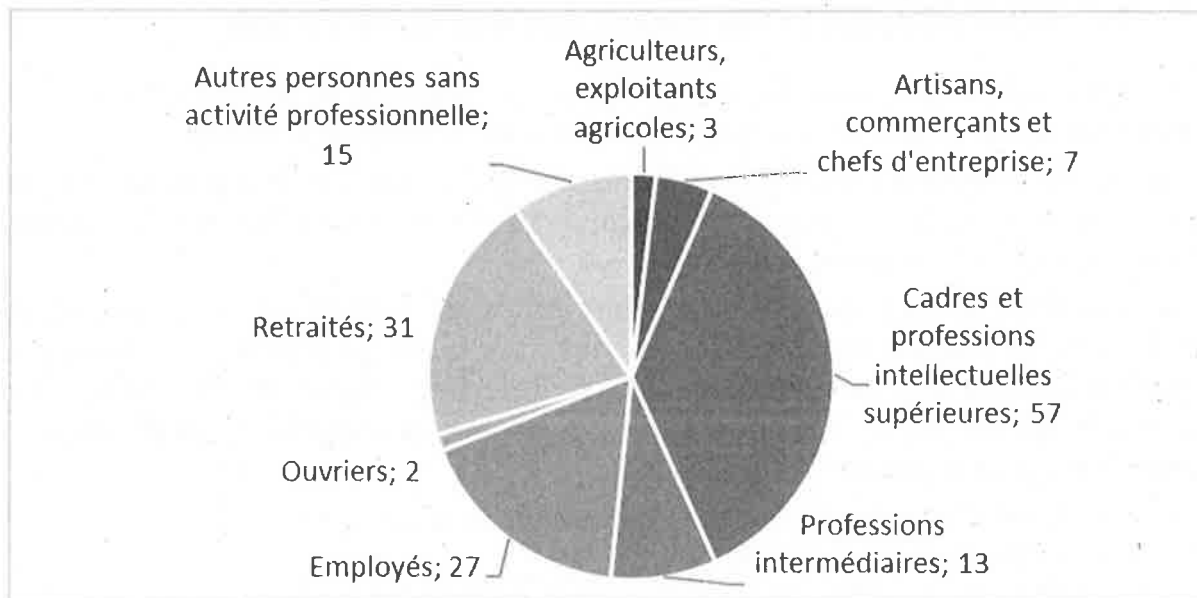
L'enquête a été administrée en ligne avec envoi papier aux habitants n'ayant pas communiqué de mails ou ayant fait remonter leur difficulté à l'usage du numérique (2%). 5 personnes se sont désistées (déménagement).

Le vivier est ainsi formé de 221 personnes, réparties de la façon suivante :

|                  | BR    | BOURG | BUG   | CHOL  | PC    | PL/BSL | PRAUD | TOTAL   |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|---------|
| 56 et plus (F/H) | 6/8   | 4/7   | 5/5   | 4/7   | 6/5   | 3/6    | 3/6   | 31/44   |
| 36-55 (F/H)      | 9/11  | 7/8   | 8/10  | 12/6  | 6/4   | 6/5    | 4/10  | 52/54   |
| 18-35 (F/H)      | 2/3   | 2/6   | 5/1   | 3/0   | 2/2   | 5/2    | 3/4   | 22/18   |
| Total (F/H)      | 17/22 | 13/21 | 18/16 | 19/13 | 14/11 | 14/13  | 10/20 | 105/116 |
|                  | 39    | 34    | 34    | 32    | 25    | 27     | 30    | 221     |

La moyenne d'âge est de 49 ans.

La répartition en CSP



Sur les 75% de répondants, il ressort :

- La moitié est investi dans l'associatif à différentes échelles.
- 80% est plutôt à l'aise avec le numérique (bureautique, réseaux sociaux, visioconférence/télétravail, outils collaboratifs). Des modes hybrides ou en présentiels seront indispensables.
- Le meilleur créneau pour travailler serait en soirée, de préférence à partir de 20h et les mardis, mercredis ou jeudis.
- Les thèmes qui suscitent le plus d'intérêt sont dans l'ordre : Protection de l'environnement, Nature en ville, Vivre ensemble, Mobilités, Vie économique, Déchets/réemploi/économie circulaire.
- 4 sujets ressortent en priorité comme des objets à travailler : Protection de l'environnement, Vie économique, Vivre ensemble, Fonctionnement de la collectivité.

## II. FONCTIONNEMENT

La municipalité a retenu deux modalités de travail complémentaires :

### **A. Une concertation rapide sur un sujet cadré (concertation dite « Flash »)**

La municipalité interroge un panel d'habitants pour avoir un avis rapide avant de prendre une décision sur une politique ou un projet.

Le vivier est sollicité ; ceux qui sont intéressés par le sujet signalent leur intérêt. Un panel de 15 à 20 personnes est alors constitué (ordre d'arrivée, critères de représentation, priorité à ceux qui ont le moins participé). Le travail se fait en une ou deux séances (2h maximum), le plus souvent en format visio-conférence.

### **B. Une concertation longue sur des sujets plus larges**

Ces concertations ont pour but de faire émerger des avis et propositions sur des problématiques larges, en vue d'enrichir le projet politique municipal.

La Municipalité soumet deux à trois sujets par an, si possible. Il a été fait le choix que les sujets liés à la transition écologique soient traités en lien avec le Conseil Consultatif de la Transition Ecologique.

Les membres se positionnent selon leur ordre de préférence. Des panels de 40 à 45 personnes seront ensuite constitués par sujet en prenant en compte la diversité des représentations (sexe, âge, quartier) et en permettant à chacun de se mobiliser. Par sujet, 3 séquences de travail sont proposées de préférence en présentiel sur une période d'1 à 2 mois :

1. Un temps d'acculturation pour s'approprier le sujet
2. Un temps d'échange, de débat
3. Un temps de synthèse et de formulation de l'avis citoyen

L'avis citoyen est présenté aux élus et instruit par les services pour définir le coût et la faisabilité de chaque avis. L'instruction par les services pourra prendre six à neuf mois. Le résultat de cette instruction sera présenté en conseil municipal et rendu public.

## **III. LE CALENDRIER DE LANCEMENT**

- Mai-Juin : Cycle de visioconférences sur les 3 sujets évalués comme prioritaires à travailler dans le cadre de l'enquête :
  - Vie économique
  - Vivre ensemble
  - Fonctionnement de la collectivité

L'objectif est d'échanger sur les questionnements que cela soulève et préciser le contour des concertations. Le panel est constitué à partir des réponses disponibles dans l'enquête.

- Juin 2021 : Concertation « flash » pour la co-construction du règlement de la commission. Un appel à candidatures sera lancé lorsque la date sera fixée.
- Septembre 2021 : Proposition de 2 modules de formation en 60-90 minutes en format hybride si possible

- La collectivité, son rôle, ses compétences et l'articulation avec la métropole, son fonctionnement
  - Les finances communales
- Octobre : Lancement des sujets de concertation

### **INFORMATION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des modalités de concertation et du fonctionnement de la commission citoyenne.

Rendu exécutoire  
Par publication le : 17 JUIN 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 15 juin 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



  
**Jean-François MAISONNEUVE**

